



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 33

Votants : 34 (dont 1 procuration)

N°3

OBJET :

MARCHE 19W_054

**MARCHE DE
FOURNITURE DE
PRODUITS
CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES
EAUX USEES DE
VICHY
COMMUNAUTE**

AVENANT 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : **23 OCT. 2020**

Publiée ou notifiée
le :

23 OCT. 2020

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

Mmes et MM. C. BARDOT - J. KUCHNA – M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE - M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – T. WIRTH - T. LAPLACE – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO - C. BOUARD – J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. et Mmes E. CUISSET – JS. LALOY – F. SENNEPIN, Vice-Présidents

MM. et Mmes F. SZYPULA – F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – P. BONNET, Conseillers Délégués

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens publiés au Journal Officiel, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu la délibération N° 7 en date du 29 juin 2019 approuvant la conclusion du marché 19W_054 pour le lot N° 3 « chaux vive » avec le groupement solidaire Société des Fours à Chaux de Sorcy/LOISTH Franc Ouest,

Considérant que l'incendie intervenu en juillet 2020 dans les locaux de la station d'épuration de Vichy Rhue a conduit Vichy Communauté à faire appel, durant les travaux de réparation, à une unité de déshydratation mobile des boues qui nécessite une méthode d'injection de chaux différente de celle habituellement utilisée et à un conditionnement d'achat mieux adapté,

Considérant que ce produit « chaux vive à réaction retardée » conditionné en big bag d'une tonne doit apparaître au bordereau des prix unitaires comme un nouveau prix afin de poursuivre les commandes de chaux vive nécessaires à la bonne gestion de la station d'épuration,

Considérant que ce nouveau produit n'engendre aucune incidence financière sur le montant initial du marché fixé à 200 000.00 € H.T./an et qu'il ne sera utilisé que durant la période de réparation des travaux,

Propose au Bureau Communautaire :

- de créer par avenant n° 1 au contrat précité un nouveau prix « chaux vive à réaction retardée » conditionné en big bag d'une tonne au bordereau des prix unitaires,
- d'autoriser M. le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique à signer l'avenant au marché correspondant.

Après examen et délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 22 octobre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

Marché n°19W_054 –
Marché de fourniture de produits chimiques pour l'épuration des
eaux usées de Vichy Communauté
Lot 3 : chaux - Avenant n°1

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération N° du Bureau Communautaire en date du 22 octobre 2020.

Identification du mandataire : groupement solidaire Société des Fours à Chaux de Sorcy SAS/Loisth France Ouest :

Adresse : Société des Fours à Chaux de Sorcy SAS
102 Terrasse Boieldieu – Tour w

92800 Puteaux

N° SIRET : 34239979700048

Représenté par : Monsieur Siegfried Antonio TENAS

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Marché de fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées de Vichy Communauté - Lot 3 : chaux vive

N° du marché : 19W_054

Notifié le : 12 juillet 2019

Montant maximum annuel du marché : 200 000.00 € HT/par an

Objet de l'avenant 1 : création d'un nouveau prix au Détail Quantitatif Estimatif valant bordereau des prix sans incidence financière au contrat

.../...

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet

Suite à l'incident intervenu dans les locaux de la Station d'épuration de Vichy Rhue en juillet dernier Vichy Communauté doit faire appel à une unité de déshydratation mobile des boues qui nécessite une méthode d'injection de chaux différente de celle habituellement utilisée.

En conséquence, le présent avenant a pour objet de créer un nouveau prix N° 7 « chaux vive à réaction retardée » pour la livraison de chaux conditionnée non plus en vrac mais en big bag de 1 tonne et ce pour un montant unitaire de 165.00 € H.T./tonne.

Ce nouveau prix prend effet à compter de la notification du marché.

ARTICLE 2 : Montant de l'avenant

La présente création n'engendre aucune incidence financière sur le marché le montant maximum du marché initial annuel restant à 200 000.00 € H.T..

ARTICLE 3

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant 1.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération
La Conseillère déléguée à la Commande publique

Elisabeth BARGE

Pour le titulaire
Monsieur Siegfried Antonio TENAS

(Signature)



VICHYCOMMUNAUTÉ

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Bordereau des Prix Unitaires

LOT 3 : Chaux vive

n° prix	Désignation	unité	Prix unitaire année 2 (€ HT / tonne)
3	Chaux vive à réaction retardée, en vrac	tonne	136,58 €
4	Chaux vive, en vrac	tonne	120,16 €
7	chaux vive à réaction retardée conditionnement en big bag	tonne	165,00 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - MARCHE 19W-054

Objet de l'acte : - MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES EAUX USEES DE VICHY COMMUNAUTE - AVENANT N°
1

.....
Date de décision: 22/10/2020

Date de réception de l'accusé 23/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 22OCT2020_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201022-22OCT2020_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20201022-22OCT2020_3-DE-
1-1_1.pdf)